

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: - (1991)
Heft: 12

Rubrik: Une fondation en faveur de la recherche

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une fondation en faveur de la recherche

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS) est le principal instrument dont dispose la Confédération pour promouvoir la recherche fondamentale à l'échelle du pays. Il a été créé en 1952 sous la forme d'une fondation de droit privé propre à garantir l'indépendance et la gestion autonome de la recherche helvétique.

Afin de conserver une mobilité maximum face aux nouvelles découvertes qui modifient sans cesse l'horizon de la science, le Fonds national a décidé en 1968 de ne s'attacher aucune infrastructure de recherche : son rôle se limite à compléter les efforts entrepris par les universités, les écoles polytechniques, les instituts indépendants ou par des personnes privées.

Les chercheurs décident eux-mêmes des sujets de leurs travaux, avant de déposer une requête de financement. Les subsides demandés ne doivent en principe pas constituer leur salaire personnel, mais assurer le service de collaborateurs compétents ou l'achat d'équipement scientifique. Ce principe favorise notamment la création de postes de doctorants.

Pour l'année 1991, le Fonds national dispose d'une contribution fédérale de 262 millions de francs. Cette somme sert principalement à accorder des *subsides de recherche* – plus de 1200 par an – en maintenant un équilibre entre les diverses disciplines de la science et les différentes régions du pays.

Parallèlement à l'encouragement de la recherche strictement fondamentale, qui bénéficie de 85 % de ses ressources, la fondation a la charge de consacrer jusqu'à 12 % de la contribution de la Confédération à l'exécution de *programmes nationaux de recherche* décidés par le Conseil fédéral.

Ces programmes, d'une durée limitée, sont voués à faciliter la résolution de problèmes qui se posent à l'ensemble de la société, que ce soit dans le domaine social, économique ou politique.

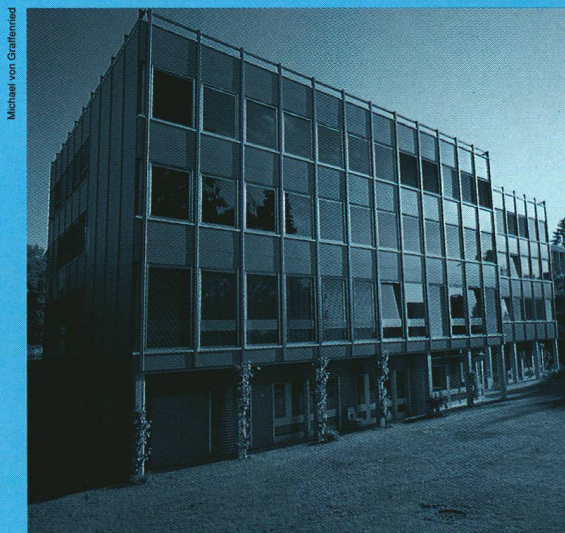
Le Fonds national attribue en outre des *bourses de relève* à de jeunes scientifiques, pour leur permettre de compléter leur formation à l'étranger. Il y va de l'avenir et de l'esprit novateur de la science helvétique, dont un nombre considérable de chefs de file prendront leur retraite d'ici la fin du siècle. Enfin, il existe des *subsides de publication*, accordés surtout en sciences humaines, pour valoriser les résultats des travaux de recherche.

Sur le plan de la collaboration internationale, le Fonds national suisse participe activement aux travaux de la "Fondation européenne de la science" à Strasbourg, qui regroupe une cinquantaine d'organisations similaires. Il contribue aussi à l'"International Foundation for Science" de Stockholm qui encourage la formation des jeunes chercheurs dans le Tiers-Monde. Et pour faciliter les échanges d'informations et de personnes, il a passé des accords bila-

téraux avec ses homologues des pays européens, comme avec le Japon, le Canada, les Etats-Unis et la Chine.

L'administration de la fondation occupe près de 50 personnes à plein temps. Mais le Fonds national bénéficie surtout de la compétence de plus de 200 scientifiques qualifiés, qui participent aux deux conseils et aux quinze commissions où se décident la politique de la recherche et l'attribution des crédits.

✠ *Fonds national suisse de la recherche scientifique
Wildhainweg 20, case postale 8232, 3001 Berne*



Michael von Graffenried